

Echec de la mise en place des organes communaux dans certaines provinces

@rib News, 09/07/2010 â€“ Source XinhuaLe travail pour mettre en place des organes communaux nâ€™a pas pu se r  aliser dans la plupart des communes burundaises o   l   opposition a remport   les   lections communales bien que le d  lai pr  vu par le code   lectoral ait expir   jeudi. C  est le cas des communes de la Mairie de Bujumbura, la capitale, o   sur treize communes, seules trois ont pu mettre ces organes communaux, c  est-   dire   lire un administrateur communal, un pr  sident et un vice-pr  sident du conseil communal.

Faute de quorum exig   (soit trois-quarts des pr  sences sur les quinze qui ont   t     lus par commune), la mise en place de ces organes a   chou   dans les douze autres communes. Seules les communes de Buterere, Rohero et Kamenge ont r  ussi l  op  ration. La mise en place de ces organes a   galement   chou   dans six communes sur les treize que compte la province de Bururi (sud) pour des raisons vari  es. En communes de Bururi et de Rumonge, c  est le quorum qui n  a pas   t   atteint lors de trois tours d  lection    cause des partis de l   opposition qui ont boycott   cette activit  . En communes de Buyengero et de Songa, le quorum a   t   atteint mais le parti au pouvoir a refus   de si  ger avec les partis qui n  ont pas reconnu les r  sultats des   lections communales, selon Adrien Ndikuriyo, pr  sident de la Commission Electorale Provinciale Ind  pendante (CEPI). Dans les communes de Mugamba et de Burambi, le quorum a   galement   t   atteint. Il y a eu m  sentente bas  e sur les appartenances ethniques (l   o   l   on refusait les candidatures de sexe f  minin) et politiques (l   o   les partis se discutaient les postes) entre les   lus. Dans la province de Bujumbura, seule la commune de Mugongo-Manga a pu asseoir les organes de sa commune sur les onze communes de la province. De toute fa  on, la solution doit   tre trouv  e dans les meilleurs d  lais car ce sont les conseillers communaux au complet qui doivent   lire les s  nateurs le 28 juillet.